

● Fusion simplifiée, TUP : les points-clés pour procéder à l'absorption de filiales détenues à 100%

Choisir entre fusion simplifiée et TUP pour réaliser l'absorption de la filiale selon la modalité pertinente

Code 1345	Durée 1 jour / 7 heures	Tarif Inter* 1155 € HT
---------------------	-----------------------------------	----------------------------------

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Préparer l'opération de restructuration
- Réaliser l'absorption de la filiale en respectant tant les aspects juridiques que comptables ou fiscaux
- Gérer l'après-fusion simplifiée ou l'après-TUP

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Préparer l'opération de restructuration

Choisir entre fusion simplifiée et TUP : les enjeux en présence

- La maîtrise du calendrier des opérations
- La rétroactivité ou non de l'opération
- La présence ou non d'immeubles à l'actif de la cible
- Illustration : le questionnaire juridique et fiscal de l'opération, un « diagnostic » préalable indispensable

Élaborer le calendrier de l'opération de restructuration

- Le choix de la date d'effet de l'opération
- Le calendrier qui en découle
- Quiz : identifier les dates possibles de réalisation d'une TUP et d'une fusion simplifiée

Réaliser l'absorption de la filiale en respectant tant les aspects juridiques que comptables ou fiscaux

Respecter les aspects juridiques

- La fusion simplifiée : un « formalisme » juridique plus lourd ?

PUBLIC

Praticiens de la comptabilité et de la fiscalité – Directeurs comptables, administratifs et financiers ou fiscaux des groupes – Consolideurs – Avocats – Experts-comptables – Commissaires aux comptes

PRÉ-REQUIS

Avoir une première expérience de ces opérations

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Animé par l'un des co-auteurs de l'ouvrage Themexpress « Confusion de patrimoine : régime juridique et fiscal » (Éd. Francis Lefebvre)

Fourniture de nombreux modèles de documents à adapter

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la

formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- La TUP : une simplicité juridique parfois trompeuse (cas des contrats intuitu personae et maîtrise du calendrier)
- Brainstorming : quels sont les points juridiques fondamentaux de divergence entre TUP et fusion simplifiée ?

Appliquer le traitement comptable et le régime fiscal

- Le traitement du boni et du mali
- Les règles de comptabilisation du mali technique
- La comparaison du régime fiscal de droit commun et du régime de faveur
- Les opérations réalisées entre sociétés membres d'un groupe d'intégration fiscale
- Quiz : déterminer selon les situations si l'on est en présence d'un boni, d'un vrai mali ou d'un faux mali

Conférer un effet rétroactif à la fusion simplifiée ou à la TUP

- La rétroactivité comptable
- La rétroactivité fiscale
- Les autres conséquences de la rétroactivité
- Cas pratique : établir les imprimés 2058 A de la tupée et de la tupante

Gérer l'après-fusion ou l'après-TUP

Respecter les formalités juridiques à accomplir

- La liste des formalités
- Les délais à respecter

Souscrire les déclarations et états exigés par le droit fiscal

- IS : déclaration de cessation d'activité ; états de suivi des plus-values en sursis d'imposition
- TVA : les impacts de la restructuration et les obligations déclaratives
- CET : impacts et obligations déclaratives
- Cas pratique : établir les états de suivi et le registre des plus-values en sursis d'imposition
- Cas pratique de synthèse : conseiller une société sur le choix d'une opération d'absorption d'une filiale nouvellement acquise et exposer les conséquences juridiques, comptables et fiscales d'une telle opération

Des modèles de documents à adapter vous seront remis au cours de cette formation : questionnaire préalable, calendrier des opérations, traité de fusion, déclaration de dissolution sans liquidation

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS

- 17 Sep. 2026
- 20 Nov. 2026

A DISTANCE

- 17 Sep. 2026
- 20 Nov. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 17 Sep. 2026
- 20 Nov. 2026

BORDEAUX

- 20 Nov. 2026

CHAMBERY

- 20 Nov. 2026

GRENOBLE

- 20 Nov. 2026

LILLE

- 20 Nov. 2026

LYON

- 20 Nov. 2026

MARSEILLE

- 20 Nov. 2026

MONTPELLIER

- 20 Nov. 2026

NANTES

- 20 Nov. 2026

NICE

- 20 Nov. 2026

NIORT

- 20 Nov. 2026

PAU

- 20 Nov. 2026

RENNES

- 20 Nov. 2026

ROUEN

- 20 Nov. 2026

STRASBOURG

- 20 Nov. 2026

TOULOUSE

- 20 Nov. 2026

TOURS

- 20 Nov. 2026